COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Adopté en Conseil Communautaire du 27 juin 2019

PREAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN,
- de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères…,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

SOMMAIRE

01 INFORMATIONS GENERALES

Composition 4
Les compétences 6
Le fonctionnement 8
Les moyens et ressources 12
Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2018 14
Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2018 21

02 RAPPORTS D'ACTIVITES DES POLITIQUES MENEES

Développement économique Tourisme 22
Aménagement de l'Espace 1 26
Aménagement de l'Espace 2 29
Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art 30
Environnement 1 31
Environnement 2 35
Natura 2000 37
Action sociale 1 38
Action sociale 2 48
Maisons de Services au Public 49
Opération Grand Site du VEZELIEN 50
Finances 51
Accueil des Gens du Voyage 52
Stratégie de Mutualisation 53

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1er janvier 2018 : 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants (2018)	Surface (en km²)
ANNAY-LA-COTE	350	12,92
ANNEOT	145	6,13
ARCY-SUR-CURE	502	26,33
ASNIERES-SOUS-BOIS	137	18
ASQUINS	303	21,6
ATHIE	141	4,88
AVALLON	7 053	26,75
BEAUVILLIERS	94	6,21
BLANNAY	121	7,3
BOIS D'ARCY	27	5,48
BROSSES	312	20
BUSSIERES	131	11,62
CHAMOUX	97	6,9
CHASTELLUX-SUR-CURE	146	10,55
CHATEL-CENSOIR	652	24,6
CUSSY-LES-FORGES	351	13,62
DOMECY-SUR-CURE	411	20,6
DOMECY-SUR-LE-VAULT	98	6,21
ETAULES	386	8,89
FOISSY-LES-VEZELAY	135	5,5
FONTENAY-PRES-VEZELAY	136	15,5
GIROLLES	186	16,35
GIVRY	183	8,4
ISLAND	200	20,64

Communes	Nombre d'habitants (2018)	Surface (en km²)
LICHERES-SUR-YONNE	59	14,3
LUCY-LE-BOIS	316	10,59
MAGNY	879	30,75
MENADES	64	5,7
MERRY-SUR-YONNE	208	23,66
MONTILLOT	285	22,5
PIERRE-PERTHUIS	130	7,3
PONTAUBERT	412	3,91
PROVENCY	239	11,88
QUARRE-LES-TOMBES	663	46,05
ST-BRANCHER	303	22,02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	366	35,92
ST-LEGER-VAUBAN	378	33,81
SAINT-MORE	182	12
SAINT-PERE	325	15,3
SAINT-MAGNANCE	482	19,37
SAUVIGNY-LE-BOIS	744	15,34
SERMIZELLES	271	7,01
THAROISEAU	65	3,40
THAROT	98	2,35
THORY	213	8,25
VAULT-DE-LUGNY	329	15,2
VEZELAY	440	21,8
VOUTENAY-SUR-CURE	219	10

1 **territoire**

48 **communes**

19 967 **habitants**

652,32 **km²**

LES COMPETENCES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Développement économique

Coordination : élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

Zones d'activités économiques :
- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

Soutien aux activités économiques :
- participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

Tourisme :
- promotion touristique du territoire,
- création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

Aménagement de l'espace

Urbanisme :
- élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal,
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

Réserves foncières : constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

Mobilité : financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

Accessibilité : étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés :
- collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- création, aménagement et gestion de déchetteries,
- étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

Aires d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement :
- élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

Politique du logement et du cadre de vie :
- mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
-aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

Voirie communautaire

Création, aménagement et entretien de la voirie

Coordination des travaux avec les communes : coordination des travaux entre les voiries communautaires situées hors agglomération et les voiries communales situées en agglomération.

Accompagnement technique des communes : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux communes pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maitrise d'ouvrage déléguée.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
- gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRE LES TOMBES,
- contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Action sociale

Enfance - Jeunesse :
- coordination de la politique et mise en cohérence avec les autres activités,
- actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY

Création et gestion de maisons de services au public

LES COMPETENCES FACULTATIVES

Opération Grand Site du VEZELIEN

Assainissement non collectif : déploiement et gestion d'un service public d'assainissement non collectif.

Fourrière animale : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.

Communication et démocratie participative : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

Formation des élus : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
- élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.

LE FONCTIONNEMENT

REPRESENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
ANNAY-LA-COTE	Gilles TISSIER	Chantal LEBORNE
ANNEOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Sylvie JOUBLIN
ASNIERES-SOUS-BOIS	François ROUX	Alain MEYRAND *(depuis le 14/09/2018)*
ASQUINS	Isabelle GEORGELIN	Thierry VEYSSIERE
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Farid AIT KICHA Françoise BAUDOT Camille BOERIO Jean-Yves CAULLET Alain COMMARET Gérard DELORME Gérard DEMARTINI Bernard DESCHAMPS Alain GUITTET Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI isabelle HOUE-HUBERDEAU Agnès JOREAU Claude LABOUREAU Patrick LEBLANC Nicole LHERNAULT François Xavier NAULOT Sonia PATOURET DUMAY Anne-Marie THOMASSIN Françoise LAURENT Françoise WICKER	
BEAUVILLIERS	Dominique HUDRY	Christian CREVAT
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BLANNAY	Marie Claire LIMOSIN	
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIERES	Laurent CLUZEL	Florence COLTIER
CHAMOUX	Josiane BOUTIN	
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean Pierre PASQUIER
CHATEL-CENSOIR	Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE	Dominique GUERIN DE VAUX
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Marc Olivier LINGET
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Pierre Etienne BREGUET
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ETAULES	Olivier RAUSCENT	Florent GOURLOT

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
FOISSY-LES-VEZELAY	Jean Paul BUTTARD	Hervé LIETARD
FONTENAY-PRES-VEZELAY	Véronique PICHON	Claude THELY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Jacques FOREY
GIVRY	Gérard CHABERT	Benoit CHAUFFARD
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHERES-SUR-YONNE	Gilles CHENE	Damien VAN DE CAPPELLE
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD Philippe LENOIR	
MENADES	Jean Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE	Françoise PIGNEUR
MONTILLOT	Pierre DIAZ	Catherine PREVOST
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	François RAUDOT GENET DE CHARENAY
PROVENCY	Jean Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRE-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE Sylvie SOILLY	
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINTE MAGNANCE	Julien MILLOT *(depuis le 28/09/2018)*	Charles BARON *(depuis le 28/09/2018)*
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Michel MILLET	Serge NASSELEVITCH
SAINT-LEGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORE	Monique MILLEREAUX	Karine DUCHENNE
SAINT-PERE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES Alain MARILLER	
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Thierry LARCHE
THORY	Jean Louis MICHELIN	Josiane ROMMENS
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel PAUTARD
VEZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Nathalie CHARTIER	François AUBRIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ORGANE DELIBERANT

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, ORGANE EXECUTIF

- **Le Président**

Elu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines *(Cf. Annexe 1)*. Il préside le Bureau.

- **Le Bureau Communautaire**

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis *(Cf. Annexe 1)*.

Il est composé du Président, de 12 Vice-présidents et d'1 Conseiller délégué.

Les 12 Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

PRESIDENT
Pascal GERMAIN

1er Vice-président **Camille BOERIO** *Mutualisation*	2ème Vice-président **Bernard RAGAGE** *Finances*	3ème Vice-président **Hubert BARBIEUX** *Santé - Vie sociale*	4ème Vice-président **Olivier RAUSCENT** *Développement économique*	5ème Vice-président **Gérard PAILLARD** *Voirie*
6ème Vice-président **Christian GUYOT** *Opération Grand Site du Vézelien*	7ème Vice-président **Didier IDES** *Urbanisme - Mobilité*	8ème Vice-président **Gérard LACOMBE** *Bâtiments*	9ème Vice-président **Philippe LENOIR** *Accessibilité - Habitat - Communication*	10ème Vice-président **Jean-Louis MICHELIN** *Voirie*
11ème Vice-président **Nicolas ROBERT** *Enfance / Jeunesse - Sport*	12ème Vice-président **Joël TISSIER** *SPANC - Environnement*			

+ 1 conseiller délégué :

Jean-Michel BEAUGER : délégué au marketing territorial et à l'empreinte numérique.

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

13 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil :

- Commission « Développement économique - Tourisme »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation »,
- Commission « Aménagement de l'espace 1 » (mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus),
- Commission « Aménagement de l'espace 2 » (accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative),
- Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »,
- Commission « Environnement 1 » (gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public),
- Commission « Environnement 2 » (service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, charte paysagère, décharges communales, énergies renouvelables et économies d'énergie),
- Commission « Action sociale 1 » (enfance/jeunesse, sports),
- Commission « Action sociale 2 » (santé et vie sociale),
- Commission « Opération Grand Site du VEZELIEN »,
- Commission « Finances »,
- Commission « Aire d'accueil des gens du voyage »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation ».

LES MOYENS ET RESSOURCES

LES FINANCES *(budget principal uniquement)*

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 099 192,08 euros se répartissent de la façon suivante :

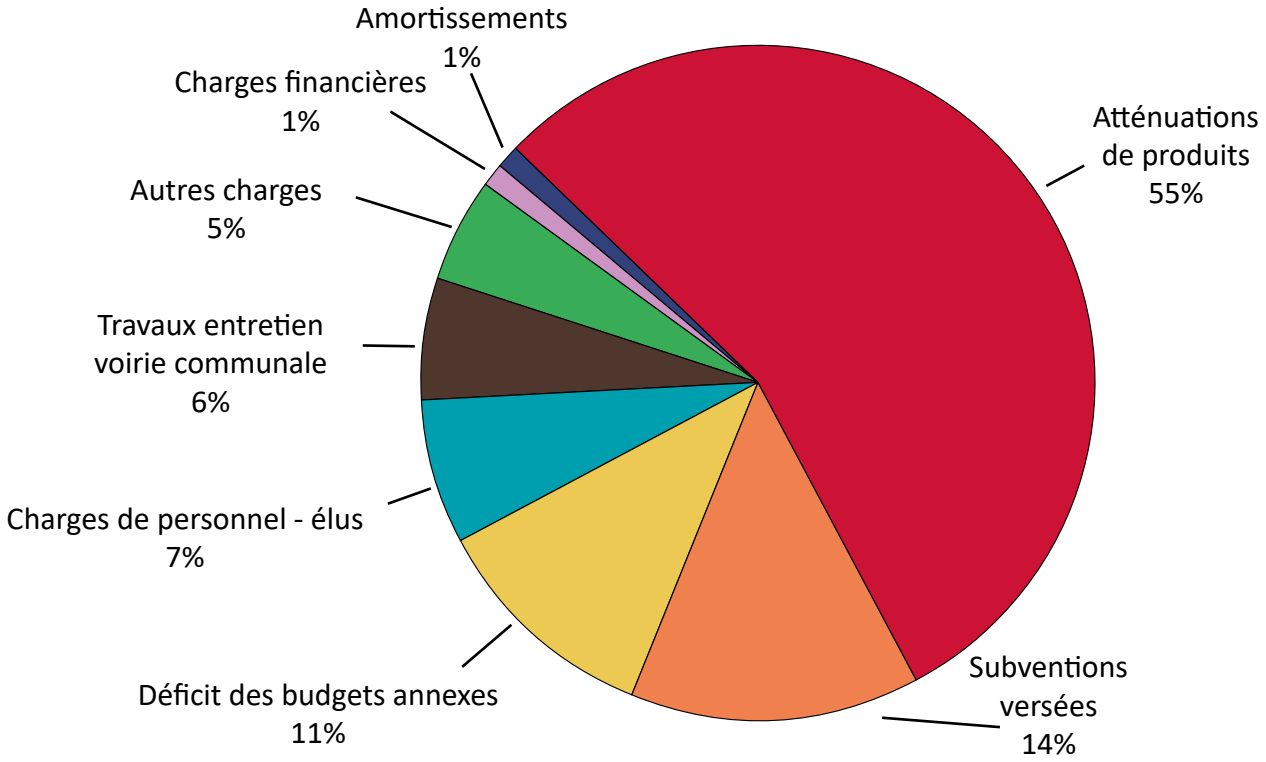

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 7 393 880,20 euros se répartissent ainsi :

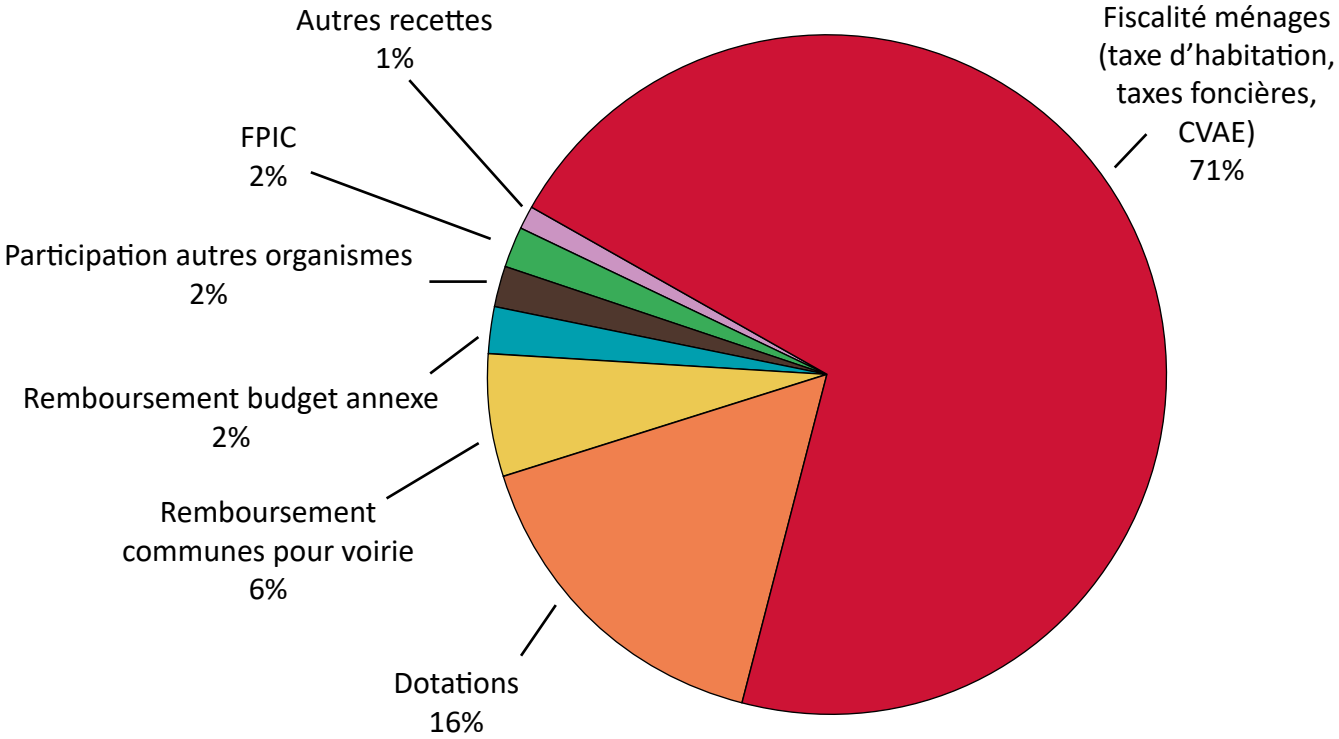

Les dépenses d'investissement d'un montant de 646 695,67 euros se décomposent de la façon suivante :

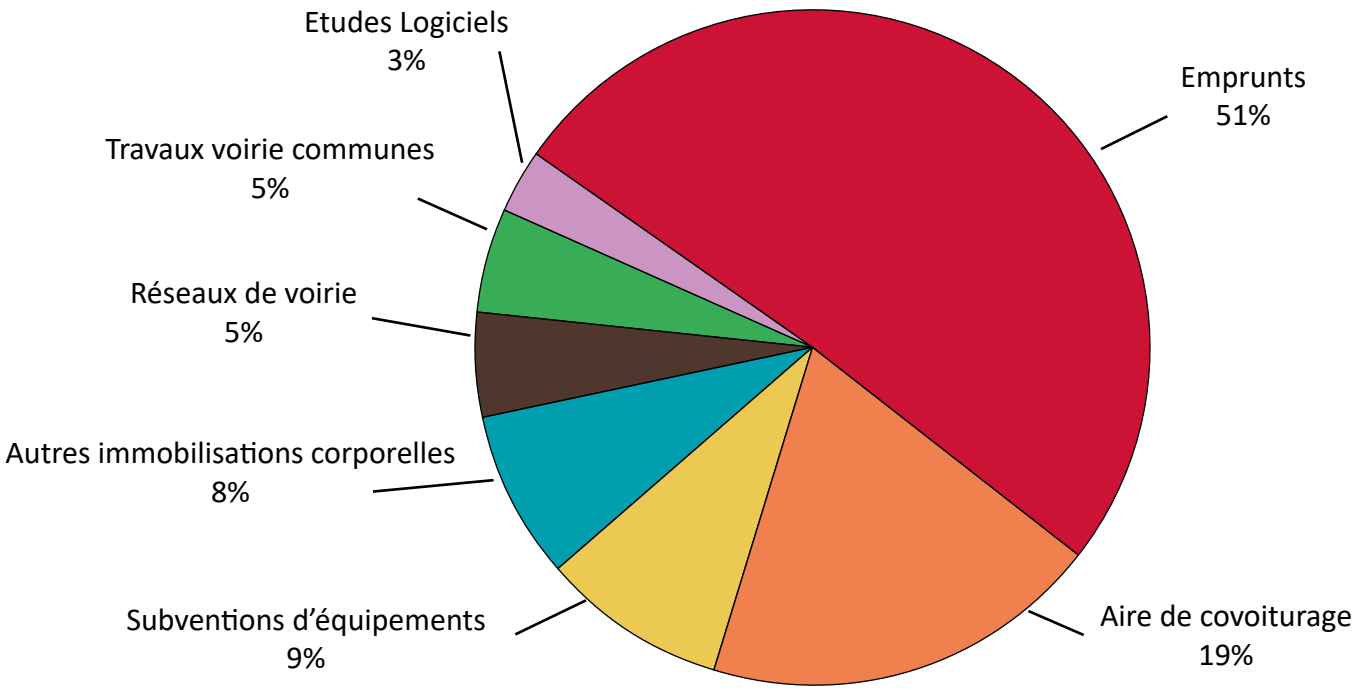

Les recettes d'investissement d'un montant de 520 604,23 euros se décomposent ainsi qu'il suit :

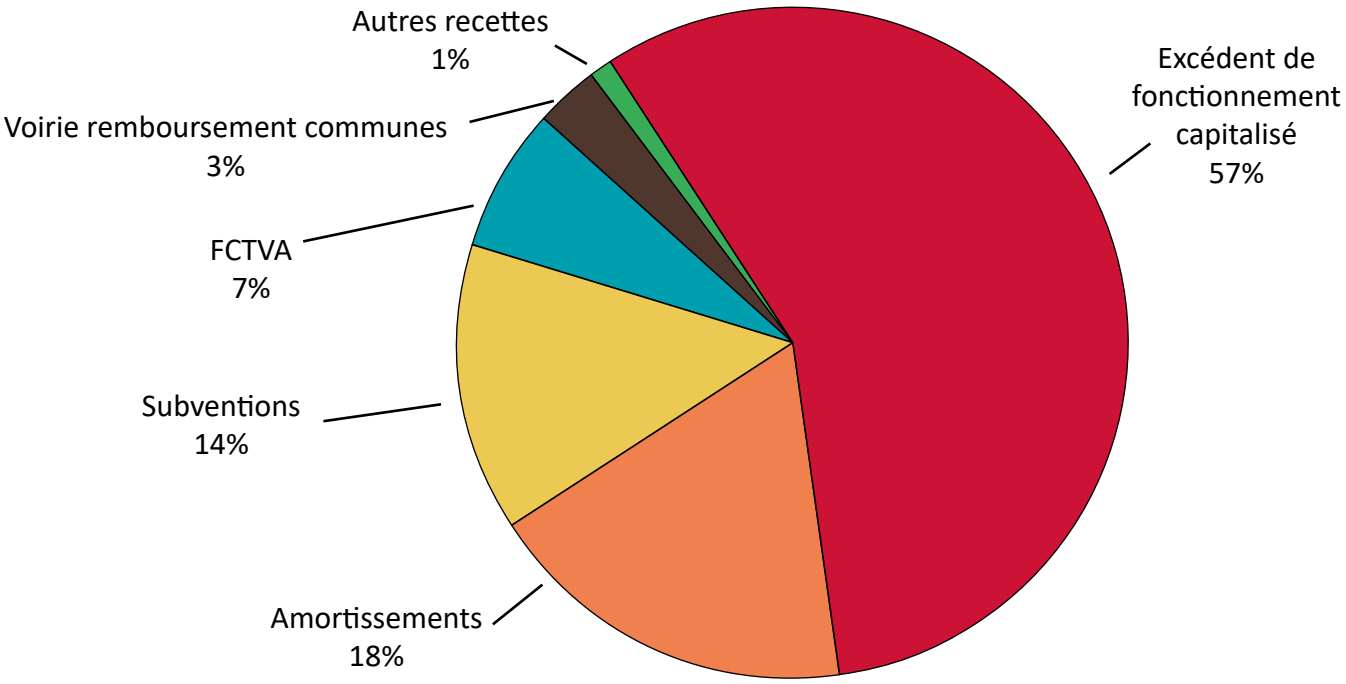

LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 52 agents sur des postes permanents,
- 4 contrats d'avenir et 5 contrats uniques d'insertion,
- 1 apprenti,
- 4 agents en disponibilité.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATIONS 2018

Dates	Numéros	Objets
22/01/2018	2018-1	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Transfert de la compétence au Parc Naturel Régional du Morvan
	2018-2	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Transfert de la compétence au Syndicat intercommunal du Beuvron
	2018-3	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Transfert de la compétence au Syndicat du Bassin du Serein
	2018-4	Modification du règlement de fonctionnement et des tarifs
	2018-5	Conventions avec les communes de CHÂTEL-CENSOIR et QUARRÉ-LES-TOMBES
	2018-6	Convention pour la création d'un groupement de commandes
	2018-7	Instauration de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI
	2018-8	Attributions de compensation prévisionnelle 2018
	2018-9	Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget Enfance/Jeunesse
	2018-10	Remboursement de frais de mission d'un Conseiller Communautaire
	2018-11	Transport à la demande – demandes de subventions
12/03/2018	2018-13	Adhésion de la CCAVM au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté
	2018-14	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
	2018-15	Règlement intercommunal d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprises
	2018-16	Sécurisation de la zone artisanale économique de Bonjuan à MAGNY
	2018-17	Convention pour les travaux de voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art et de signalisation routière confiés à la CCAVM en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2018-18	Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
	2018-19	Animation Natura 2000
	2018-20	Personnel communautaire « modification du tableau des effectifs »
	2018-21	Modalités de versement de la subvention à l'Office de tourisme intercommunautaire
	2018-22	Tarifs de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « multi-sites »
	2018-23	Adhésion à l'Agence Technique Départementale
	2018-24	Débat d'orientations budgétaires
	2018-25	Motion de soutien
09/04/2018	2018-26	Agence Technique Départementale : adoption des statuts et désignation des représentants titulaire et suppléant de la CCAVM
	2018-27	Dérogation expérimentale sur l'application de la loi ALUR (réf. : communes membres du Parc Naturel Régional du Morvan) – Plan local d'urbanisme intercommunal
	2018-28	Attribution de subventions intercommunales à l'immobilier d'entreprises

Dates	Numéros	Objets
09/04/2018	2018-29	Modifications du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
	2018-30	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites : « tarification des séjours d'été 2018 »
	2018-31	Convention Territoriale Globale
	2018-32	Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2017
	2018-33	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2017
	2018-34	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2017
	2018-35	Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2017
	2018-36	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2017
	2018-37	Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2017
	2018-38	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
	2018-39	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2017
	2018-40	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2017
	2018-41	Approbation du compte administratif du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2017
	2018-42	Approbation du compte administratif du budget annexe MSP de l'exercice 2017
	2018-43	Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2017
	2018-44	Approbation du compte administratif du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2017
	2018-45	Affectation de résultat du budget annexe PA
	2018-46	Affectation de résultat du budget annexe ZAE Villiers Nonains
	2018-47	Affectation de résultat du budget annexe déchets ménagers
	2018-48	Affectation de résultat du budget annexe Enfance/jeunesse
	2018-49	Affectation de résultat du budget annexe MDS Vézelay
	2018-50	Affectation de résultat du budget principal CCAVM
	2018-51	Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage - aménagements
	2018-52	Indemnités de fonction des élus
	2018-53	Remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial
	2018-54	Adoption du budget annexe 2018 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2018-55	Adoption du budget annexe 2018 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER)
	2018-56	Adoption du budget annexe 2018 de la zone artisanale de BONJUAN de MAGNY
	2018-57	Adoption du budget annexe 2018 gestion des déchets ménagers
	2018-58	Adoption du budget annexe 2018 gestion du service Enfance/jeunesse
	2018-59	Adoption du budget annexe 2018 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2018-60	Adoption du budget principal 2018
	2018-61	Taux d'imposition 2018 des taxes directes locales
	2018-62	Attribution des fonds de concours et des subventions 2018

Dates	Numéros	Objets
09/04/2018	2018-63	Budget principal CCAVM 2017-ventilation du compte 657
	2018-64	Durées d'amortissement
	2018-65	Admission en non-valeur
	2018-66	Avenant à la convention pour la co-maîtrise d'ouvrage déléguée pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile
24/04/2018	2018-67	Modification de la surface de la cession d'une parcelle à la SCI S.A.E sur le Parc d'activités « Porte d'AVALLON »
14/05/2018	2018-68	Délégation et indemnité de fonction à Monsieur Jean-Michel BEAUGER – Conseiller Communautaire Délégué
	2018-69	Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté (EPF) : adhésion-adoption des statuts-représentation
	2018-70	Transport à la demande : nouvelle convention de délégation de compétence par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
	2018-71	Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de MAGNY
	2018-72	Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de MAGNY
	2018-73	Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de MAGNY
	2018-74	Fusion des Communautés de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et du SEREIN
	2018-75	Attribution de subventions intercommunales à l'immobilier d'entreprises
	2018-76	Attribution et signature du marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale »
	2018-77	Expérimentation de la médiation préalable obligatoire : convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne
	2018-78	Recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité
	2018-79	Garantie des emprunts de la SA d'HLM MON LOGIS
	2018-80	Décision modificative n° 2018-1 du budget annexe 2018 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2018-81	Grille tarifaire de la Taxe de séjour applicable au 1er janvier 2019
27/06/2018	2018-82	Rapport général annuel d'activités 2017
	2018-83	Réhabilitation de la piscine d'AVALLON : demande de participation financière
	2018-84	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sis à AVALLON « organisation de la fête annuelle » Modification de la régie
	2018-85	Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sis à AVALLON « organisation de la fête annuelle » Tarification de la buvette
	2018-86	Avenant n° 1 à la convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes du SEREIN pour le fonctionnement des structures multi-accueils Capucine, Caribou et Galipette
	2018-87	Décision modificative n° 2018-1 du budget principal 2018
	2018-88	Décision modificative n° 2018-2 du budget annexe 2018 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2018-89	Durée d'amortissement
	2018-90	Décision modificative n° 2018-3 du budget annexe 2018 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »

Dates	Numéros	Objets
27/06/2018	2018-91	Budget annexe 2018 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » : recours à un emprunt
	2018-92	Décision modificative n° 2018–1 du budget annexe 2018 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2018-93	Garantie des emprunts de la SA d'HLM MON LOGIS
	2018-94	Convention financière de mise à disposition de matériel par la Ville d'AVALLON
	2018-95	Attribution du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles
	2018-96	Attribution du marché de tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables
	2018-97	Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils « CAPUCINE, CARIBOU et GALIPETTE »
	2018-98	Modification du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites
	2018-99	Elections professionnelles 2018 : composition du comité technique et du Comité d'Hygiène, sécurité et conditions de travail
	2018-100	Mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la Loi Informatique et Libertés et à la règlementation européenne : convention de mise à disposition de personnel et nomination d'un délégué à la protection des données
	2018-101	Création d'un poste d'agent technique polyvalent
	2018-102	Création d'un poste d'agent référent des enfants en situation de handicap accueillis au sein des structures Petite Enfance –Enfance- Jeunesse de la CCAVM
	2018-103	Transformation de postes
	2018-104	Contrat de territoire 2018-2020 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
	2018-105	Contrat local de santé 2018-2022 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
03/09/2018	2018-106	Diagnostic complémentaire d'accessibilité de bâtiments intercommunaux
	2018-107	Signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine
	2018-108	Syndicat mixte Yonne Beuvron « adhésion et adoption des nouveaux statuts »
	2018-109	Taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations 2019 »
	2018-110	Contrat territorial de collecte du mobilier avec la société Eco-mobilier pour la collecte du mobilier d'ameublement
	2018-111	Convention de mise à disposition des services techniques de la ville d'AVALLON
	2018-112	Natura 2000 du Morvan « consultation sur la proposition de fusion des sites »
	2018-113	Natura 2000 du sud de la vallée de l'Yonne et de la Cure « consultation sur la proposition de fusion des sites »
	2018-114	Convention de revitalisation du centre-bourg d'AVALLON et de développement du territoire
	2018-115	Convention de mise à disposition de personnel par le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'Etablissement public national « Antoine KOENIGSWARTER d'AVALLON »
	2018-116	Fédération Eaux Puisaye-Forterre « rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif »
	2018-117	Société SUEZ « rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif »
	2018-118	Avenant n° 4 à la convention signée avec le Conseil Départemental de l'Yonne « déploiement du Très Haut Débit »
	2018-119	Règlement intérieur des services

Dates	Numéros	Objets
03/09/2018	2018-120	Suppression d'un poste de technicien et création d'un poste d'agent administratif pour le service « gestion des déchets ménagers et assimilés »
	2018-121	Création d'un poste de technicien chargé de l'animation Natura 2000
	2018-122	Suppression d'un poste de technicien et création d'un poste de technicien principal 1ère classe
	2018-123	Personnel communautaire « modification du tableau des effectifs »
	2018-124	Convention de mise à disposition de personnel par la CCAVM au Centre communal d'action sociale d'AVALLON
	2018-125	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
	2018-126	Durée d'amortissement
	2018-127	Décision modificative n° 2018-4 du budget annexe 2018 du service « gestion des déchets ménagers et assimilés »
	2018-128	Décision modificative n° 2018-2 du budget annexe 2018 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2018-129	Décision modificative n° 2018-2 du budget principal 2018
15/10/2018	2018-130	Transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCAVM
	2018-131	Installation de trois nouveaux Conseillers Communautaires
	2018-132	Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire
	2018-133	Etude, création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux : définition de l'intérêt communautaire
	2018-134	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SARL C-BIKES CYCLES COTTIN
	2018-135	Attribution du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et du verre
	2018-136	Attribution du marché de traitement et valorisation des déchets de la déchetterie d'ETAULES
	2018-137	Attribution du marché d'enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets de la déchetterie de MONTILLOT
	2018-138	Création d'un poste de technicien pour le service commun « autorisation du droit des sols »
	2018-139	Personnel communautaire – modification du tableau des effectifs
	2018-140	Convention de mise à disposition de personnel par la CCAVM à la Commune de VEZELAY
	2018-141	Compte personnel formation : modalités de mise en œuvre
	2018-142	Procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte
	2018-143	Aire de covoiturage – travaux complémentaires
	2018-144	Grande Saint Vincent tournante 2019 à VÉZELAY – demande de subvention
	2018-145	Aménagement numérique du territoire
	2018-146	Décision modificative n° 2018-3 du budget principal 2018

Dates	Numéros	Objets
09/11/2018	2018-147	Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune d'ISLAND
	2018-148	Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES
	2018-149	Modification du Plan local d'urbanisme de la commune d'AVALLON
	2018-150	Approbation du zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal
	2018-151	Pérennisation de l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal du site « Les Copains d'abord » à QUARRÉ-LES-TOMBES
	2018-152	Attribution d'une subvention intercommunale à l'immobilier d'entreprises
	2018-153	Financement de l'animation de NATURA 2000
	2018-154	Décision modificative n° 2018-1 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
27/11/2018	2018-155	Modification du règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises
	2018-156	Modifications et planning de collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables
	2018-157	Nombre de levées 2019 « collecte des déchets ménagers résiduels »
	2018-158	Règlement de facturation et de tarification de la Redevance incitative 2019
	2018-159	Convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour la collecte et le traitement des déchets ménagers résiduels
	2018-160	Attribution du marché d'enlèvement, de transport, de traitement et de valorisation des déchets verts et de la ferraille des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT
	2018-161	Attribution du marché d'enlèvement et de transport des déchets de la déchetterie d'ÉTAULES
	2018-162	Marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et du verre
	2018-163	Règlement intérieur de fonctionnement des multi-accueils « CAPUCINE, CARIBOU et GALIPETTE »
	2018-164	Dispositif « Plan mercredi »
	2018-165	Bail emphytéotique administratif
	2018-166	Validation du dossier de présentation de la démarche « Opération Grand Site de VÉZELAY »
	2018-167	Validation du programme d'actions de l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2018-168	Attribution des compensations définitives 2018
	2018-169	Chèque Emploi Service Universel
	2018-170	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté
	2018-171	Décision modificative n° 2018-4 du budget principal 2018
	2018-172	Décision modificative n° 2018-2 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2018-173	Décision modificative n° 2018-3 du budget annexe 2018 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2018-174	Décision modificative n° 2018-5 du budget annexe 2018 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »

Dates	Numéros	Objets
17/12/2018	2018-175	Cession d'une parcelle à la Sarl Forestière Icaunaise de Bourgogne
	2018-176	Panneaux touristiques autoroutiers sur l'A6
	2018-177	Plan Climat Air Énergie Territorial
	2018-178	Suppression de postes de l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal multi-sites
	2018-179	Création de postes pour l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal multi-sites
	2018-180	Contrat sur emploi non permanent pour les multi-accueils « Petite Enfance »
	2018-181	Contrats d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal multi-sites
	2018-182	Fonds de concours 2019 « voirie communale »
	2018-183	Demandes de subventions « État et Europe » pour l'animation NATURA 2000 au titre de l'année 2019
	2018-184	Convention de mise à disposition de personnel par le PETR du Pays Avallonnais à la CCAVM
	2018-185	Convention de mise à disposition de personnel par la commune de MONTILLOT à la CCAVM
	2018-186	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2019
	2018-187	Admissions en non-valeur
	2018-188	Décision modificative n° 2018-5 du budget principal 2018
	2018-189	Décision modificative n° 2018-3 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2018-190	Décision modificative n° 2018-6 du budget annexe 2018 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIONS 2018

Dates	Numéros	Objets
29/03/18	2018-1	Attribution du marché d'entretien annuel préventif et de maintenance des clochers des églises
	2018-2	Attribution du marché de vérifications règlementaires des aires de jeux et équipements sportifs
	2018-3	Attribution du marché de maintenance des extincteurs, blocs autonomes d'éclairage de secours et alarmes incendie
	2018-4	Attribution du marché de fournitures administratives
11/06/18	2018-5	Acquisition d'un véhicule utilitaire
27/08/18	2018-6	Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)
17/12/2018	2018-7	Avenant n° 4 du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles avec la société ECT Collecte
	2018-8	Avenant n° 4 du marché de collecte des emballages ménagers recyclables avec la société ECT Collecte
	2018-9	Marché d'assurances des risques statutaires du personnel

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretenir - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'Etat, de la Région et du Département.

REALISATIONS 2018

- **Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN**

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m² commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de l'année 2018, la CCAVM a validé la cession d'une parcelle à la SARL C-BIKES CYCLES COTTIN (1 653 m²) pour implanter un magasin entrepôt sur le Parc d'activités Portes d'AVALLON.

Par ailleurs, suite aux cessions réalisés les années précédentes, les implantations physiques sur le Parc d'activités ont été réalisés pour la SCI S.A.E et les Taxis MOFFRONT.

- **Autres zones d'activités intercommunales**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes est seule compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.
C'est pourquoi, la Collectivité est devenue propriétaire des zones d'activités économiques autrefois communales :

- Du Bonjuan (5 364 m²), sise sur la Commune de MAGNY,
- Dite du Chemin de halage (4 923 m²), sise sur la Commune d'AVALLON.

Au cours de l'année 2018, la CCAVM a validé la cession d'une parcelle à la SARL Forestière Icaunaise de Bourgogne (4 923 m²) pour implanter un hangar pour stocker du bois sur la zone du Chemin de halage.

La zone artisanale économique du Bonjuan a, de son côté, fait l'objet d'une mise en sécurité. En effet, les entreprises implantées sur cette zone située en périphérie du centre-bourg de MAGNY sont des proies faciles pour les malfaiteurs et ont subi plusieurs cambriolages coup sur coup malgré les mesures de sécurité individuelle prises. Les préjudices sont importants pour les entreprises : outre le vol de marchandises, les entrepreneurs voient augmenter les frais de sécurisation de leurs locaux et leurs frais d'assurance. C'est pourquoi la Communauté de Communes a fait le choix de sécuriser le site en installant un système vidéo nomade équipé de 3 caméras localisées sur les axes circulants, permettant une relecture des séquences enregistrées.

- **Marketing territorial**

Afin de travailler sur l'empreinte économique numérique du territoire, le PETR du Pays Avallonnais a recruté en octobre 2018 une chargée de « Communication et démocratie participative ».

Sa mission consiste notamment à :

- Créer des contenus économiques et relayer les informations via les différents outils de communication de la Collectivité et du PETR,
- Définir une charte graphique,
- Mettre en place ou participer à toute action de communication.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a adhéré au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté. Cette société publique locale a pour objet d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire régional et d'assurer la promotion économique.

- **Aide à l'immobilier d'entreprises**

Selon l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, « les Communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 du CGCT, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la Commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Afin de favoriser l'accès aux financements régionaux, la Communauté de Communes a signé en 2018 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisant ainsi cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprises.

Par délibération du 12 mars 2018, puis du 27 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé un règlement d'intervention économique fixant les modalités d'intervention de la Collectivité en matière d'immobilier d'entreprises.

Au titre de 2018, la CCAVM a attribué les aides suivantes :

- 10 000,00 € à la SCI BIERE BLEUE pour l'extension de leur bâtiment actuel d'exploitation et poursuivre ainsi le développement de la brasserie,
- 5 000,00 € à la SAS ST FARGEAU Restauration Les Capucins pour la création d'un hébergement de groupe de 8 chambres,
- 5 000,00 € à la société civile immobilière SAE pour la construction d'un bâtiment de menuiserie à usage de stockage,
- 5 000,00 € à la SARL IDEA Investissement pour l'acquisition d'un local commercial – atelier de fabrication,
- 5 000,00 € à la société hôtelière et agricole du Château de VAULT-DE-LUGNY pour un projet de création de deux nouvelles chambres, de climatisation de l'étage et d'isolation des combles.

- **Commerce et artisanat**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue aux Communautés de Communes une compétence en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». En conséquence, seules les politiques locales du commerce et le soutien aux activités commerciales qui entreront dans la définition de l'intérêt communautaire seront de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire a défini son intérêt communautaire pour sa compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » comme suit :

- La mise en place d'un observatoire des dynamiques commerciales,
- L'accompagnement technique des porteurs de projet en création et reprise d'entreprise (via notamment la Chambre Economique de l'Avallonnais).

Par ailleurs, la Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallonnais (16 971 €) : fruit d'un partenariat entre les collectivités locales du Pays Avallonnais et des Chambres Consulaires, cette structure a pour principales missions :
  - Accompagner les porteurs de projet, personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise,
  - Accompagner les chefs d'entreprises du Pays Avallonnais sur différentes thématiques,
  - Accompagner les Élus dans leurs projets de développement économique locaux,
  - Soutenir les initiatives créatrices d'emploi et les actions en faveur des « jeunes ».

- L'agence de développement économique départementale Yonne Développement (3 053 €) : créée à l'initiative du Conseil Départemental de l'Yonne en 1989, l'agence facilite les développements de projets et les initiatives d'implantations, pour accroître l'attractivité économique du département de l'Yonne. Parmi ses missions :
  - Accompagner l'entrepreneur aux différents stades de son projet,
  - Mener des actions de prospection pour détecter des projets d'investissement, tant au niveau national qu'international,
  - Véhiculer des conseils et soutenir les démarches de développement économiques des collectivités territoriales, telles que les communes et Communautés de Communes.

- **Office de Tourisme intercommunautaire**

Cf. Rapport d'activités 2018 de l'Office de Tourisme du Grand VEZELAY.

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.
Pour 2018, à la date du 5 juin 2019, le produit de la collecte annuelle s'élève à 114 506 euros (contre 99 360,00 euros à la même date l'année précédente).

- **Panneaux touristiques autoroutiers sur l'A6**

Dans le cadre de la signalétique d'animation culturelle et touristique sur les axes autoroutiers et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Yonne, la Communauté de Communes a validé l'implantation de 2 couples de panneaux (1 dans chaque sens de circulation sur l'autoroute A6) pour chacun des sites d'AVALLON et de VÉZELAY.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE 1

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Aménager un territoire équilibré,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi).

REALISATIONS 2018

- **Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.

Pour l'année 2018, on relèvera les évènements suivants :

- Avril : 2 réunions d'information au public ont été organisées à MONTILLOT et CUSSY-LES-FORGES,
- Juin et Juillet : rencontre avec les Communes et le bureau d'études afin d'affiner les espaces à urbaniser et les OAP lors des balades urbaines,
- Octobre : conférence des maires sur le zonage,
- Novembre : validation du zonage du PLUi par le Conseil Communautaire.

Des réunions de travail sur le règlement ont eu lieu tout au long de l'année 2018.

Le service commun d'instruction « ADS » :

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1er septembre 2015.

Les quinze communes qui ont adhéré au service ADS de la CCAVM, possédant une Carte Communale (CC), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
ANNAY-LA-COTE	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ARCY-SUR-CURE	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ASQUINS	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AVALLON	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
DOMECY-SUR-CURE	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MAGNY	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MERRY-SUR-YONNE	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONTAUBERT	POS	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROVENCY	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUARRE-LES-TOMBES	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ST-BRANCHER	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
THAROT	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VEZELAY	POS / PSMV	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

En 2018, 249 dossiers (contre 252 en 2017) ont été déposés pour l'ensemble des communes, répartis ainsi :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA	Total
ANNAY-LA-COTE	POS	10	3	12	1	0	0	26
ARCY-SUR-CURE	PLU		0		2	0	0	2
ASQUINS	POS	5	2	17	6	0	0	30
AVALLON	PLU				13	1	0	14
DOMECY-SUR-CURE	CC	5	0	7	4	0	0	16
MAGNY	PLU	11	5	13	12	0	0	41
MERRY-SUR-YONNE	PLU	1	0	4	0	0	0	5
PONTAUBERT	POS		5	8	3	1	0	17
PROVENCY	PLU		1	2	3	1	0	7
QUARRE-LES-TOMBES	PLU		6		2	1	0	9
ST-BRANCHER	PLU				5	0	0	5
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	10	3	11	2	0	0	26
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	13	2	20	5	1	0	41
THAROT	CC	1	1	5	0	0	0	7
VEZELAY	POS / PSMV		0		2	1	0	3

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

- **Mobilité**

Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRE-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

Nombre de sorties totales : 443 rotations (aller + retour) dont :
- Navette piscine : 317 rotations – 19 écoles,
- Navette gymnases : 126 rotations – 20 écoles.

« Les Cars de la Madeleine » et « Rapides de Bourgogne » ont été les prestataires retenus pour les transports.

Le transport à la demande (TAD) à destination d'AVALLON

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de Communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à AVALLON, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le précédent service a évolué depuis le 1er janvier 2018 afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, via la création de cinq circuits avec des jours de prise en charge différents :

- Circuit A (11 communes - mercredi) : ASQUINS, DOMECY-SUR-CURE, FOISSY-LES-VEZELAY, FONTENAY-PRES-VEZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, ST-PERE, THAROISEAU, VEZELAY.
- Circuit B (10 communes - jeudi) : BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES, MAGNY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE.
- Circuit C (8 communes - vendredi) : ARCY SUR CURE, BLANNAY, DOMECY SUR LE VAULT, GIVRY, SAINT-MORE, SERMIZELLES, VAULT-DE-LUGNY, VOUTENAY SUR CURE.
- Circuit D (10 communes - mardi) : ANNAY-LA-COTE, ANNEOT, ATHIE, ETAULES, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, PROVENCY, THAROT, THORY, SAUVIGNY-LE-BOIS.
- Circuit E (8 communes - mardi) : ASNIERES-SOUS-BOIS, BOIS-D'ARCY, BROSSES, CHAMOUX, CHATEL-CENSOIR, MERRY-SUR-YONNE, LICHERES-SUR-YONNE, MONTILLOT.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire (Taxis Moffront) est chargé d'assurer le service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des communes concernées) jusqu'à AVALLON puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 3 euros l'aller, 3 euros le retour.

A AVALLON, 4 points de dépôt (et de prise en charge) sont proposés :

- Gare SNCF,
- Hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban.

Au titre de 2018 :

- 418 personnes ont été transportées sur le circuit A,
- 321 personnes sur le circuit B,
- 115 personnes sur le circuit C,
- 86 personnes sur le circuit D,
- 144 personnes sur le circuit E.

Soit 1 084 personnes.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE 2

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires,
- Favoriser un habitat de qualité,
- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

REALISATIONS 2018

- **Accessibilité**

Pour répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCAVM a engagé les travaux inscrits dans son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).
Au titre de 2018, ont été installés au siège et à l'accueil de loisirs :

- Des barres d'appui manquantes dans certains cabinets d'aisance réservés aux personnes à mobilité réduites,
- Des miroirs à hauteur adaptée pour un meilleur confort pour tous.

Par ailleurs, la Communauté de Communes, compétente en matière de Petite Enfance depuis le 1er janvier 2016, a lancé une mission à maîtrise d'ouvrage et de conseil en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap pour les structures CARIBOU et GALIPETTE, ces deux structures n'ayant pas été intégrées dans l'Ad'AP de la Ville.

Ainsi, les deux crèches ont pu bénéficier d'un diagnostic Accessibilité en septembre 2018.

- **Communication**

Le PETR du Pays Avallonnais a recruté une chargée de Communication en octobre 2018.
Au cours du dernier trimestre, cette dernière a notamment travaillé sur :

- La refonte du site Internet de la CCAVM (organisation, contenu…),
- Une plaquette d'information sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets pour 2019.

Tarifs 2019 pour les usagers et redevables équipés en bac(s)

Pour les usagers

Part abonnement (A)	Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	Part contenant (B)	Part fixe (A+B)	Part variable (coûts par levées supplémentaires à compter de la 16ème)
92.00 €	120 L	15	3.20 €	48.00 €	140.00 €	4.80 €
	240 L		6.40 €	96.00 €	188.00 €	9.60 €
	360 L		9.60 €	144.00 €	236.00 €	14.40 €
	770 L		20.50 €	307.50 €	399.50 €	30.75 €

Pour les professionnels, bailleurs et administrations

Part abonnement	Volume contenants	Part variable (facturation au nombre réel de levées)
92.00 €	120 L	3.20 €
	240 L	6.40 €
	360 L	9.60 €
	770 L	20.50 €

Tarifs 2019 pour les usagers et redevables équipés en sacs

Part abonnement (A)	Volume sacs rouges	Nombre de rouleau et de sacs (obligatoire)	Coût d'un sac	Part contenant (B)	Part fixe (A+B)	Besoins supplémentaires (à compter du 2ème rouleau, règlement en régie)
92.00 €	30 L	1 x 10	0.75 €	7.50 €	99.50 €	7.50 €
	50 L		1.25 €	12.50 €	104.50 €	12.50 €
	110 L		2.75 €	27.50 €	119.50 €	27.50 €

INFOS DECHETS 2019

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
Service de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
9, rue Carnot 89200 AVALLON
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
hors jours fériés
03.86.34.93.12
environnement.ccavm@orange.fr

Extrait du règlement de facturation et de tarification de la Redevance incitative 2019

Pour tous les usagers

Pour les particuliers
Maintien des 15 levées forfaitaires pour la collecte des ordures ménagères, incluses dans la part fixe de la Redevance incitative pour les contrats « bacs ».

Pour les professionnels, bailleurs & administrations
Maintien de la facturation au nombre réel de levées inhérentes à la collecte des ordures ménagères.

NOUVEAUTÉS 2019

Instauration d'une collecte des ordures ménagères dans les rues étroites avec une mini benne adaptée dans plusieurs communes où cela s'avérera nécessaire et possible.

Instauration d'une dotation obligatoire d'un rouleau de 10 sacs rouges (30 L, 50 L ou 110 L) pour la collecte des ordures ménagères dans la part fixe de la Redevance incitative pour les contrats « sacs ».

Instauration d'un nouveau mode de paiement : prélèvement automatique à l'échéance.

Pour les secteurs de collecte une fois par quinzaine*

Collecte des ordures ménagères et du tri en porte à porte : le même jour et la même semaine.

Maintien d'une collecte spécifique une fois par semaine des ordures ménagères pour les professionnels liés à l'alimentaire (restaurants, centres d'hébergement, cantines scolaires,...) ou pour les cas particuliers dans les secteurs ruraux ou assimilés ruraux une fois par quinzaine collectés.

NOUVEAUTÉ 2019
Du 15 avril au 15 septembre pour les ordures ménagères :
collecte des particuliers une fois par semaine, le reste de l'année une fois par quinzaine.

Pour les secteurs de collecte une fois par semaine et les secteurs deux fois par semaine*

Le même jour et la même semaine.

* *Pour plus d'informations sur votre secteur de collecte, rendez-vous sur le site www.cc-avm.fr, rubrique déchets*

Infos pratiques

La dotation obligatoire et la vente en régie des rouleaux de sacs rouges (ordures ménagères) et la dotation gratuite des sacs jaunes (tri en porte à porte) s'effectuent au siège de la Communauté de Communes - 9, *rue Carnot, 89200 AVALLON* - aux horaires habituels d'ouverture
ou
lors des permanences organisées de 10 à 12 heures les samedis 5 janvier, 2 février et 2 mars.

Pour obtenir le règlement complet de facturation et de tarification 2019 de la Redevance Incitative

Au siège de la CCAVM
9, rue Carnot 89200 AVALLON

A la mairie de votre domicile

Par demande par mail à :
environnement.ccavm@orange.fr

Sur le site Internet de la CCAVM : *www.cc-avm.fr*

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé non définitif sous réserve de modifications. Crédit photo : photothèque CCAVM

VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Définir la politique communautaire en matière de voirie et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux à l'échelle du mandat et du territoire.

REALISATIONS 2018

- **Voirie**

Commune	Voie	Travaux
ANNEOT	Rue de la Ferme	Enduit
ASNIERES-SOUS-BOIS	Pont Bertaux	Enrobé
CHAMOUX	VC n°2	Enduit
CHASTELLUX-SUR-CURE	La bascule	Enduit
	VC n°6	
	Rue de la Croix	
CUSSY-LES-FORGES	VC n°8	Enduit
GIROLLES	Chemin rural de Tharot	Enduit
MAGNY	Chemin de la Garenne	Enduit
	Chemin de Soigeot	
	Rue Belgrand	
MONTILLOT	Route d'Asnières	Enduit
QUARRÉ-LES-TOMBES	Route de Velars	Enrobé
SAINT-BRANCHER	Ruelle Noire	Enrobé
	Route de Sully	
	Chemin de Saint Aubin	
	Les Vernois	
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Route de Vilaine	Enduit
SAINT-LEGER-VAUBAN	Bonrupt	Enrobé
	La Provenchère	
	Ruères	
THORY	Grande Rue	Enduit
VAULT-DE-LUGNY	Chemin des jeux	Enrobé
VEZELAY	Route de l'Etang	Enduit

ENVIRONNEMENT 1

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

REALISATIONS 2018

- **Déchets ménagers**

La redevance incitative

Depuis le 1er janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

En 2018, les facturations du solde de l'année 2017 et du 1er semestre 2018 ont été réalisées.

Le développement du prélèvement à l'échéance a été réalisé en fin d'année 2018 pour une mise en place effective sur la facture du solde 2018.

- **Ordures ménagères**

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :
- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHATEL-CENSOIR et VEZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par quinzaine.

En 2018, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent leur décroissance :

	Tonnage 2014	Kg/an/hab	Tonnage 2015	Kg/an/hab	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab
TOTAL	4 601,37	228,76	4 093,47	204,30	3 362,57	167,18	3 333,40	165,73	3 074,30	152,84

- **Tri sélectif**

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Territoire	Tonnage 2014	Kg/an/hab	Tonnage 2015	Kg/an/hab	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab
Porte à porte	557,52	55,95	792,35	61,32	1 028,72	66,78	1 345,82	71,55	1 468,42	73,54
PAV	438,63		229,02		296,21		73,72		0	

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	Tonnage 2014	Kg/an/ hab	Tonnage 2015	Kg/an/ hab	Tonnage 2016	Kg/an/ hab	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab
TOTAL	754,71	37,52	751,10	37,49	802,80	40,46	823,22	42,02	898,14	44,98

- **Déchetteries (ETAULES et MONTILLOT)**

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

ETAULES	HIVER (du 01/10 au 31/03)	ETE (du 01/04 au 30/09)
Du lundi au samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h
MONTILLOT	**HIVER (du 01/10 au 31/03)**	**ETE (du 01/04 au 30/09)**
Lundi, mercredi et samedi	9h à 12h et 14h à 17h	8h30 à 12h et 14h à 18h

En 2018 :

- 51 552 usagers ont fréquenté la déchetterie d'ETAULES (soit + 3.89% par rapport à 2017),
- 10 586 usagers ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit-13.68% par rapport à 2017).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ETAULES sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Gravats	1 496,54	1 786,12	1 965,34	1 915,49	1731.11
Ferraille	189,72	213,16	230,28	191,22	243.64
Cartons	139,39	125,65	134,71	130,61	116.63
Encombrants	1 261,72	1 307,05	1 536,64	1 333,86	1403.37
Déchets verts	1 173,47	1 188,19	1 409,94	1 372,20	1473.57
DMS	59,68	63,52	64,10	48,72	42.98
DEEE	143,59	161,27	183,33	168,65	158.37
Bois	84,70	114,22	124,78	128,35	162.36
TOTAL	**4 548,81**	**4 959,18**	**5 649,12**	**5 289,10**	**5332.03**

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Gravats	178,18	200,62	167,00	193,82	193.52
Ferraille	66,76	75,95	70,16	68,44	62.40
Cartons	20,72	18,64	21,07	24,73	46.71
Encombrants	401,36	444	389,56	454,96	600.72
Déchets verts	147,66	173,76	165,48	168,42	204.36
DMS	19,29	19,09	18,29	16,72	19.43
DEEE	46,56	52,67	52,34	47,16	56.56
Bois	24,92	35,92	41,18	26,10	24.86
TOTAL	**905,45**	**1 020,66**	**925,08**	**1 000,36**	**1208.56**

- **Collecte LE RELAIS (Collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison)**

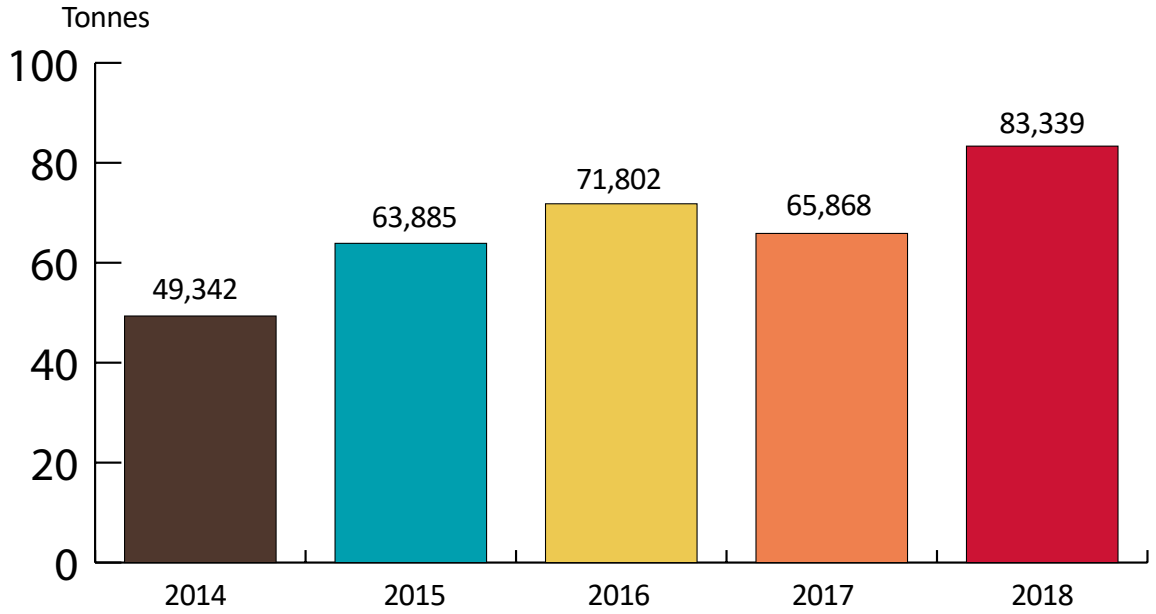

- **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY LE BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITEO:

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
			Acier	Aluminium
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Arcelor Mittal 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

- **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

Dépenses	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte	659 939,29 €	628 748,41 €	590 339,28 €	578 350,42 €	465 118,92 €
Traitement	415 266,30 €	341 067,14 €	280 095,84 €	282 837,02 €	266 205,91 €

Pour le Tri sélectif :

Dépenses	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte	381 970,95 €	529 667,94 €	522 583,75 €	471 235,92 €	456 522,24 €
Traitement	182 824,34 €	199 540,67 €	242 679,37 €	284 403,04 €	300 309,51 €

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018
VALORPLAST	37 868,91 €	24 885,12 €	15 110,02 €	24 858,41 €	30 716,39 €
ARCELOR MITAL	9 525,26 €	8 368,26 €	3 858,23 €	8 787,60 €	2 495,97 €
SAINT GOBAIN/ VERRALLIA	30 784,71 €	18 749,28 €	30 660,45 €	21 521,89 €	26 809,59 €
ECO EMBALLAGES	238 285,22 €	220 687,56 €	291 615,39 €	282 271,26 €	337 834,06 €
ECOFOLIO	18 820,06 €	21 094,08 €	14 812,41 €	13 022,34 €	
UPM	57 458,02 €	32 975,83 €	35 176,72 €	63 363,55 €	47 925,86 €
REVIPAC	13 483,67€	10 069,12 €	19 093,78 €	58 466,62 €	6 793,07 €
AFFIMET/ REGEAL	950,75 €	1 824,48 €	2 258,04 €	3 073,57 €	1 911,13 €
TOTAL	**407 176,60 €**	**338 653,73 €**	**412 585,04 €**	**475 365,24 €**	**454 486,07 €**
	Sur 13 mois	Sur 12 mois	Sur 12 mois	Sur 12 mois	Sur 12 mois

Pour les déchetteries :

Dépenses	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte et traitement ETAULES	306 983,31 €	329 109,85 €	363 142,24 €	339 460,92 €	354 702,14 €
Collecte et traitement MONTILLOT	133 714,67 €	96 405,83 €	124 141,08 €	92 865,04 €	121 208,81 €

Recettes	Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)				
	2014	2015	2016	2017	2018
ÉTAULES	28 911,00 €	29 677,49 €	45 069,96 €	38 650,70 €	35 806,83 €
MONTILLOT	7 215,56 €	10 786,56 €	8 961,29 €	12 625,19 €	14 092,61 €

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Incitative :

TEOM 2014	TEOM 2015	RI 2016	RI 2017	RI 2018
2 120 271 €	2 146 595 €	1 959 112,42 €	1 899 234,54 €	1 914 896.39 €

- **Evolution des tonnages 2014-2018**

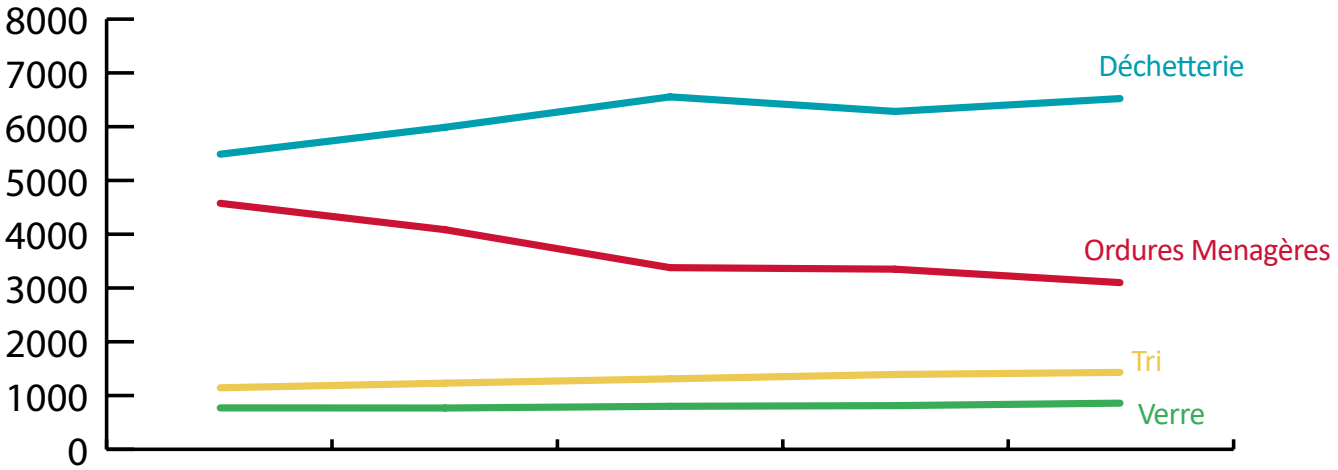

ENVIRONNEMENT 2

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Sensibiliser les entreprises à une démarche environnementale,
- Encourager le développement des énergies renouvelable.

REALISATIONS 2018

- **Eolien : projet situé sur la commune de THORY**

Pour rappel, le projet concerne l'implantation de 7 éoliennes et 3 postes de livraison sur la commune de THORY. Une demande d'autorisation unique a été déposée en décembre 2016 et complétée en décembre 2017 conformément à la demande des Services instructeurs.

Au titre de 2018 :

- Le dossier de demande d'autorisation unique a ainsi été jugé recevable en mars,
- Une enquête publique s'est tenue du 28 juin au 28 juillet 2018 et a fait l'objet d'un avis FAVORABLE du commissaire-enquêteur,
- Le projet a été présenté devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 4 décembre et a fait l'objet d'un avis FAVORABLE de la commission.

- **Eolien : projet situé sur la commune d'ANNAY-LA-COTE**

Pour rappel, le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 4 à 7 machines mais rien n'est définitif.

2018 a vu se poursuivre les études environnementales et paysagères.

Un mat de mesure a également été installé le 10 décembre 2018 pour une durée minimale d'un an.

- **Eolien : projet situé sur la commune de SAINT-LEGER-VAUBAN**

Le scénario prévu pour le moment par le développeur concerne l'installation de 6/7 machines (en zone boisée) mais rien n'est définitif.

En 2018, la quasi-totalité des études initiales ont été réalisées, à savoir :

- L'étude de gisement de vent, par le biais d'un mat de mesure installé sur site : gisement favorable selon l'étude.
- L'étude environnementale : les résultats montrent des enjeux globalement faibles de la zone d'un point de vue environnemental.
- Un état des lieux paysagers, afin de choisir le scénario d'implantation.
- Une étude acoustique (installation de micros aux abords des habitations voisines de la zone) : permet de définir l'implantation optimale.

Par ailleurs, un bulletin d'information a été diffusé en juin 2018 présentant les actions engagées, et une réunion publique a été organisée en juillet 2018 afin de présenter le projet et les différentes étapes de développement d'un projet éolien.

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

SPANC - secteur de QUARRE-LES-TOMBES (7 communes)

Mis en place le 1er janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2018, ont été traités :

- 18 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 14 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 9 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

SPANC - secteur AVALLONNAIS – VEZELIEN (38 communes)

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

En 2018, ont été traités :

- 46 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 17 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 19 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, doivent adopter un Plan Climat-Air-Energie Territorial au plus tard le 1er décembre 2018.

Accompagné par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), le Conseil Communautaire s'est engagé, par délibération du 12 mars 2018, dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Un diagnostic du territoire a été réalisé au cours du second semestre 2018. Un plan d'action devrait être finalisé pour septembre 2019.

NATURA 2000

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'appropriation locales des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire,
- Conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- Procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

REALISATIONS 2018

Sollicité par les services de l'Etat, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 12 mars 2018, d'assurer l'animation Natura 2000 de trois sites (7, 19 et entités chiroptères) pour une grande partie sur son territoire.

- **Recrutement d'une animatrice pour les sites 19 (FR2600974) et 7 (FR2600962) au 1er octobre 2018.**

- **Mise en œuvre du dispositif :**
  - Organisation matérielle et intégration à l'équipe de la CCAVM,
  - Prise de connaissance des documents d'objectifs existants,
  - Remise en route du contrat Natura 2000 porté par la commune de Coulanges-la-Vineuse « entretien des pelouses » : pâturage par les ânes prévu en 2019 et 2020,
  - Prise de contact avec les élus et les collectivités : 6 communes rencontrées sur les 21 concernées, dont 2 de la CCAVM. Le travail se poursuit en 2019,
  - Prise de contact avec les acteurs et partenaires,
  - Révision du périmètre du site : travail poursuivi en 2019,
  - Formations pour prise de poste et montage des contrats Natura 2000,
  - Intégration à la vie du réseau régional et départemental Natura 2000.

- **Fusion des 2 sites avec des entités de sites à chauves-souris en un site unique « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents ».**

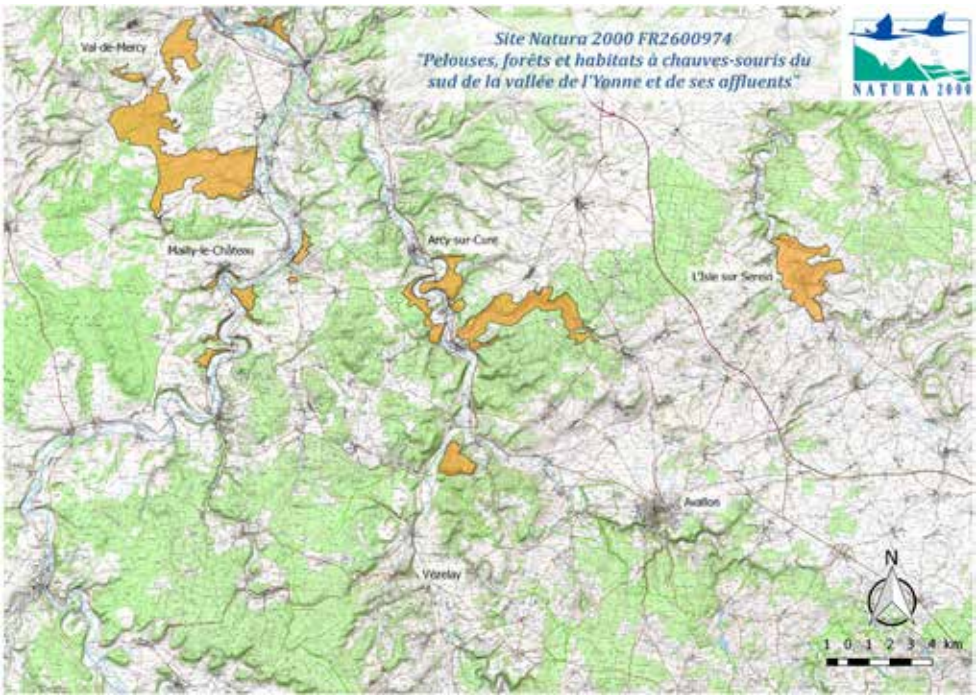

ACTION SOCIALE 1

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les multi-accueils,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap).

REALISATIONS 2018

- 533 familles ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- 766 enfants ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

- **Les crèches**

Fréquentations

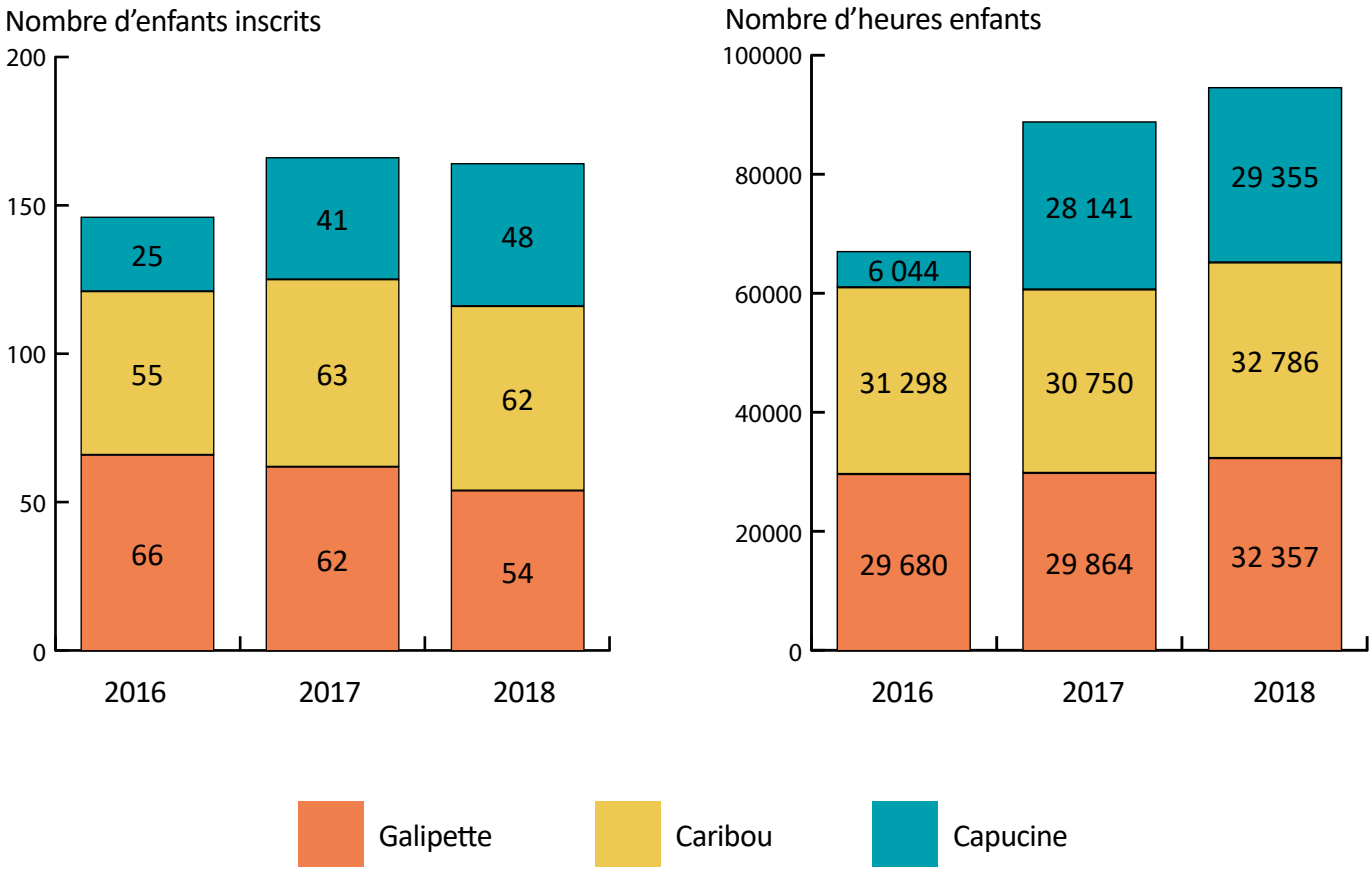

Provenance des enfants

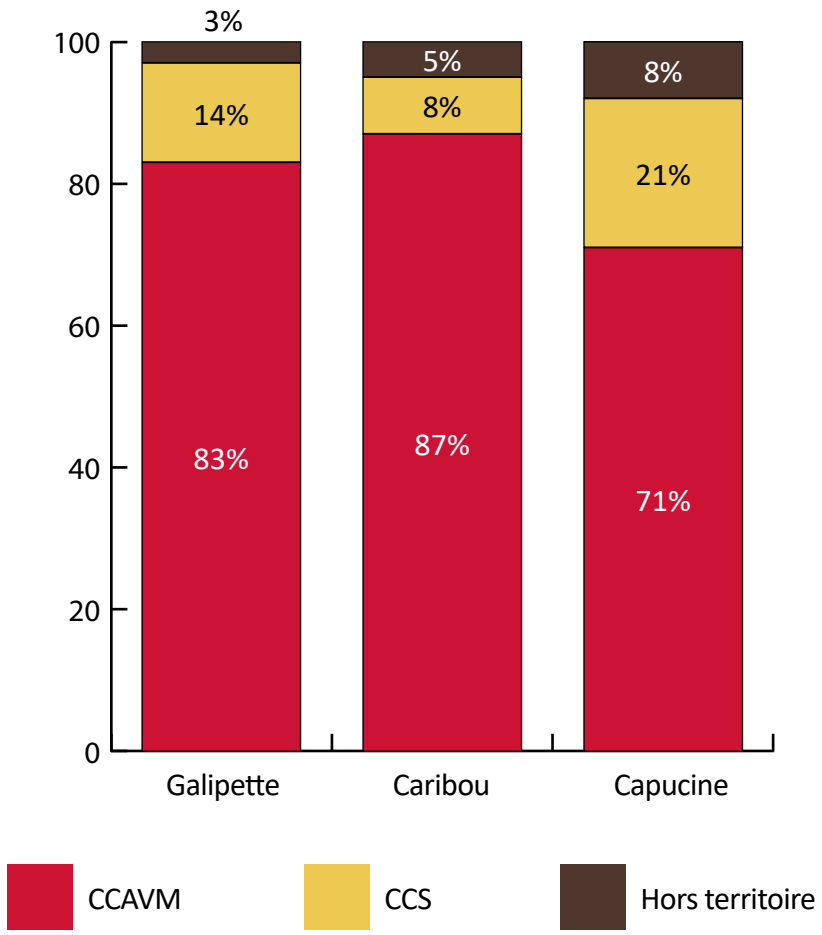

Investissements réalisés

A la crèche CARIBOU :

- Réfection des peintures intérieures,
- Achat de mobilier.

A la crèche GALIPETTE :

- Achat d'un lave-vaisselle,
- Achat d'un four de remise en température,
- Achat de mobilier.

A la crèche CAPUCINE :

- Achat et pose d'un filet de protection

Lien avec les parents

En 2018, différentes actions ont été mises en œuvre afin de favoriser l'implication des parents dans la vie des crèches :

- Le conseil de crèches (composé d'élus, de professionnels et de parents) se réunit 2 fois par an, avec pour objectifs de :
  - favoriser la rencontre entre parents, professionnels et élus afin de mieux évaluer les besoins des familles,
  - donner une place à l'expression des parents sur la vie quotidienne de leur enfant dans la crèche,
  - de promouvoir l'émergence et la mise en œuvre de nouveaux projets,
  - de suivre l'évolution du projet d'établissement de la crèche.
- Les parents et les familles ont animé des ateliers au sein des crèches : des ateliers de jardinage, des ateliers musique, …
- La crèche CARIBOU a également travaillé sur un outil de communication, une mascotte qui voyage de famille en famille.
- Comme chaque année, les crèches ont également fêté l'été avec les familles.

Les activités culturelles et artistiques

Durant leur temps d'accueil, les enfants des crèches participent à des ateliers qui permettent de développer leur sens, leur créativité et leur imaginaire. Il est notamment proposé des ateliers de musique animés par une professionnelle du conservatoire d'AVALLON, ainsi que des ateliers « livre » racontés par les bibliothécaires d'AVALLON. Les enfants ont également participé à deux spectacles : un spectacle proposé par le service culturel de la ville d'AVALLON au grenier à sel, ainsi qu'un spectacle de fin d'année joué par la Touk Touk compagnie.

Les projets

Tout au long de l'année, les crèches mettent en place des projets et ateliers favorisant l'épanouissement des enfants et leurs besoins de découverte. En 2018, les crèches ont favorisé le lien entre les différentes structures à travers des ateliers de motricité, de jardinage et d'ateliers manuel.

- **Le Relais Petite Enfance**

Le Relais Petite Enfance a pour mission l'animation du RAM mais également l'information aux parents sur les différents modes de garde.

Déménagement du Relais

En 2018, le RAM a intégré les locaux de l'accueil de loisirs dans un espace dédié, suite à des travaux d'aménagement. Les objectifs de cette nouvelle organisation sont :

- La mutualisation des moyens (ALSH- RELAIS),

- Le développement de projets communs,
- La centralisation des démarches sur un même site pour les familles.

Les nouveaux locaux du RAM ont été inaugurés le 3 mai en présence des assistants maternels, des élus et des techniciens de la CCAVM.

Le Guichet unique

La commission d'attribution des places, composée d'élus et de techniciens, se réunit chaque mois afin d'attribuer les places disponibles.

En 2018, on recense 94 préinscriptions pour une place en crèche (dont 84 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel). La commission a attribué 49 places en accueil régulier.

Résultats de la commission d'attribution des places en 2018

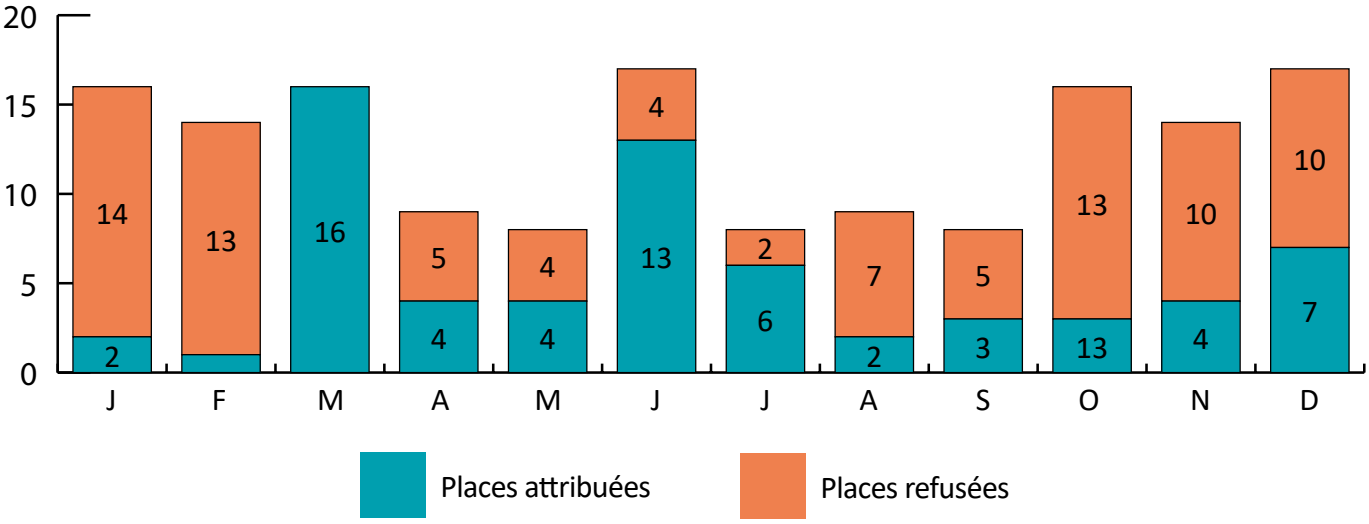

En moyenne, une demande de place en crèche est présentée deux fois en commission. Sur 84 dossiers présentés, 41 familles ont abandonné. En moyenne les familles abandonnent au bout de 2 passages en commission. Le nombre moyen de passage en commission pour obtenir une place est de 3.

Le Relais Assistants Maternels (AM)

Nombre d'AM sur le territoire	Nombre d'AM ayant fréquenté le RAM	Nombre d'enfants gardés par un AM	Nombre de familles employant un AM	Nombre de contact avec des familles	Nombre de contact avec des AM
80	80	247	211	165	263

En 2018, 70 demandes de garde auprès d'un assistant maternel ont été recensées.

Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels et propose des temps de formation et de conférences. Ainsi, en 2018, il a été proposé :

- une soirée partenariale « Les écrans dans la vie quotidienne »,
- 2 ateliers créatifs « Je fabrique le doudou »,
- 4 cycles de formation continue.

Le Relais est un acteur de développement social local, animé par une professionnelle qui met l'enfant au centre de ses préoccupations, dans le principe d'assurer un travail préventif auprès du jeune public.

En 2018, 80 ateliers d'éveil variés ont été proposés aux assistants maternels afin de s'y professionnaliser. Les ateliers d'éveil avec d'autres structures ont pour objectif la fréquentation de lieux dédiés aux enfants ou le croisement avec d'autres professionnels de la petite enfance avec échanges de pratique. Le partenariat est diversifié (école de musique, bibliothèque, école La Fontaine, espace Séniors, crèches et ALSH).

Les animations sont proposées en concertation avec les assistants maternels, selon l'âge des enfants. Elles ont aussi pour objectif d'accéder à des ateliers différents du domicile (tente à lecture, structure de motricité, etc...).

- **L'accueil des enfants en situation de handicap**

Dans le cadre de la poursuite du travail engagé en 2017, la collectivité a souhaité améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en recrutant un agent référent des enfants en situation de handicap. L'éducatrice spécialisée intervient dans les différentes structures du pôle

- **Accueil de loisirs sans hébergement**

Travaux réalisés : rénovation des peintures intérieures et extérieures

Fréquentation

	Nombre de familles inscrites		Nombre d'enfants inscrits		Nombre de jours d'ouverture		Nombre d'heures par enfant		Fréquentation moyenne journalière	
	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**	2017	**2018**
AVALLON (mercredi et vacances) + SEJOUR	357	**358**	539	**526**	103	**108**	96 272	**98 103**	109	**112**
CHATEL-CENSOIR (vacances)	61	**53**	87	**79**	38	**40**	7 802	**7 097**	23	**21**
QUARRE-LES-TOMBES (mercredi + vacances)	47	**59**	59	**86**	50	**75**	5 800	**9 958**	13	**16**
TOTAUX	465	**470**	685	**667**	191	**222**	109 874	**115 158**		

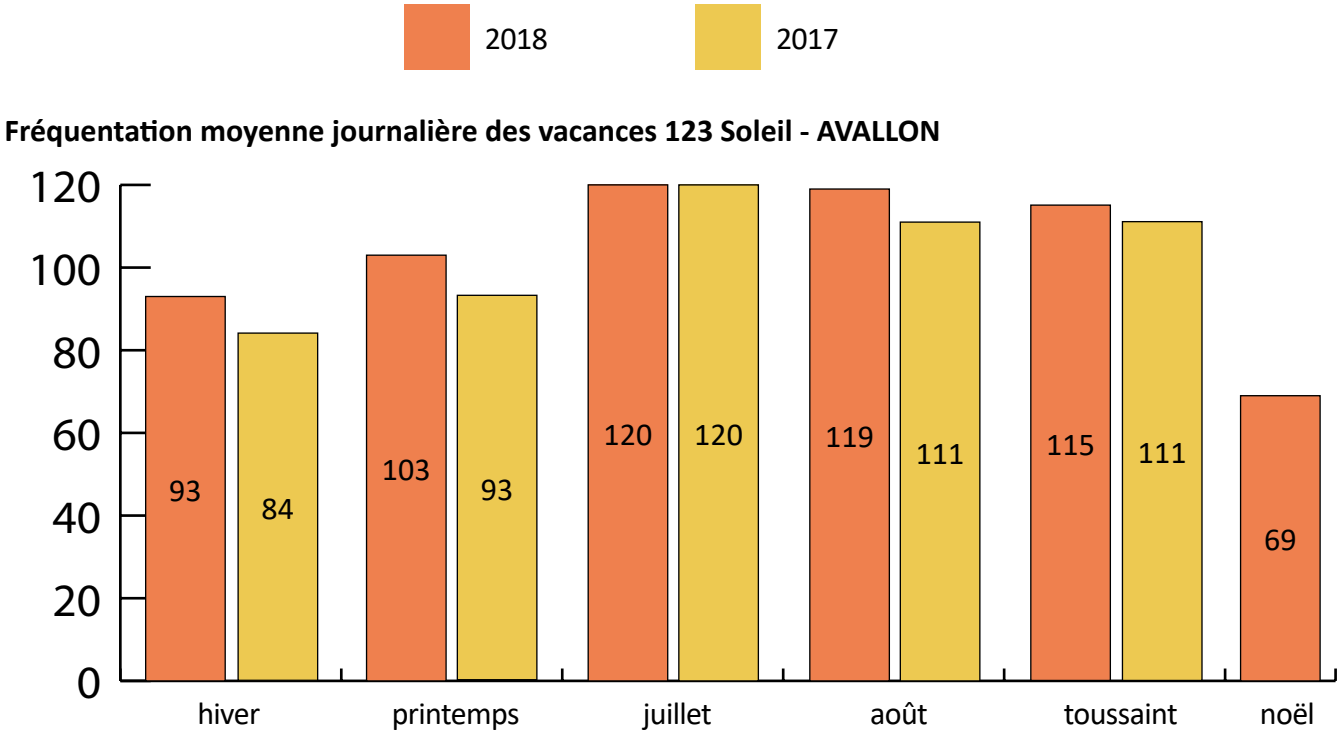
2018
2017
Fréquentation moyenne journalière des vacances 123 Soleil - AVALLON
120
100
80
60
40
20
0
93
84
103
93
120
120
119
111
115
111
69
hiver
printemps
juillet
août
toussaint
noël

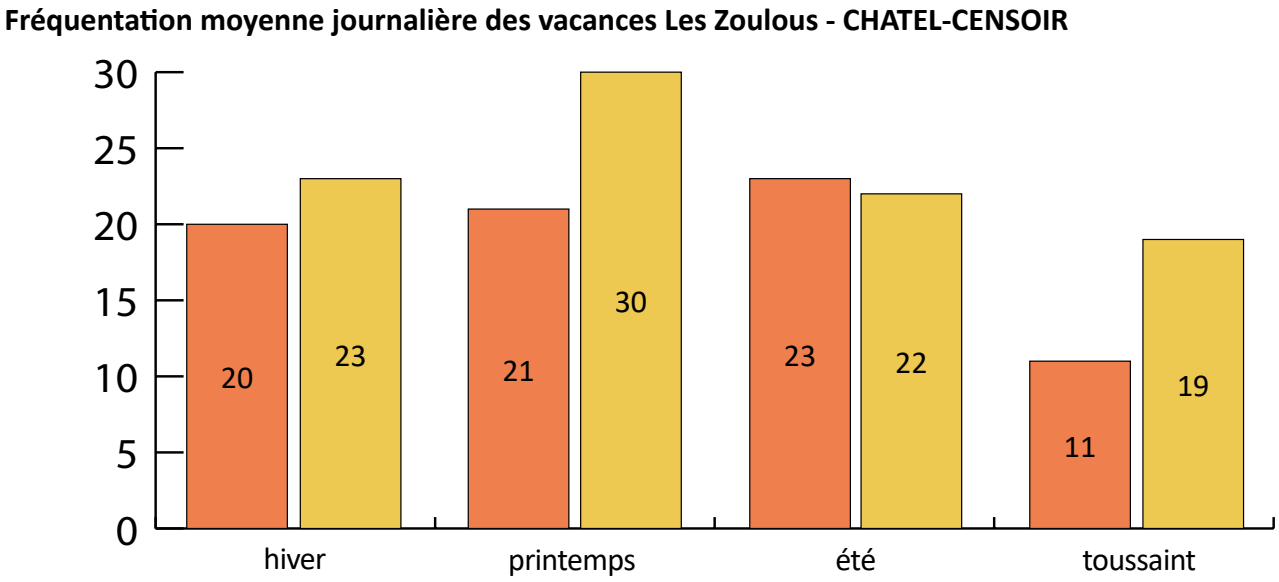
Fréquentation moyenne journalière des vacances Les Zoulous - CHATEL-CENSOIR
30
25
20
15
10
5
0
20
23
21
30
23
22
11
19
hiver
printemps
été
toussaint

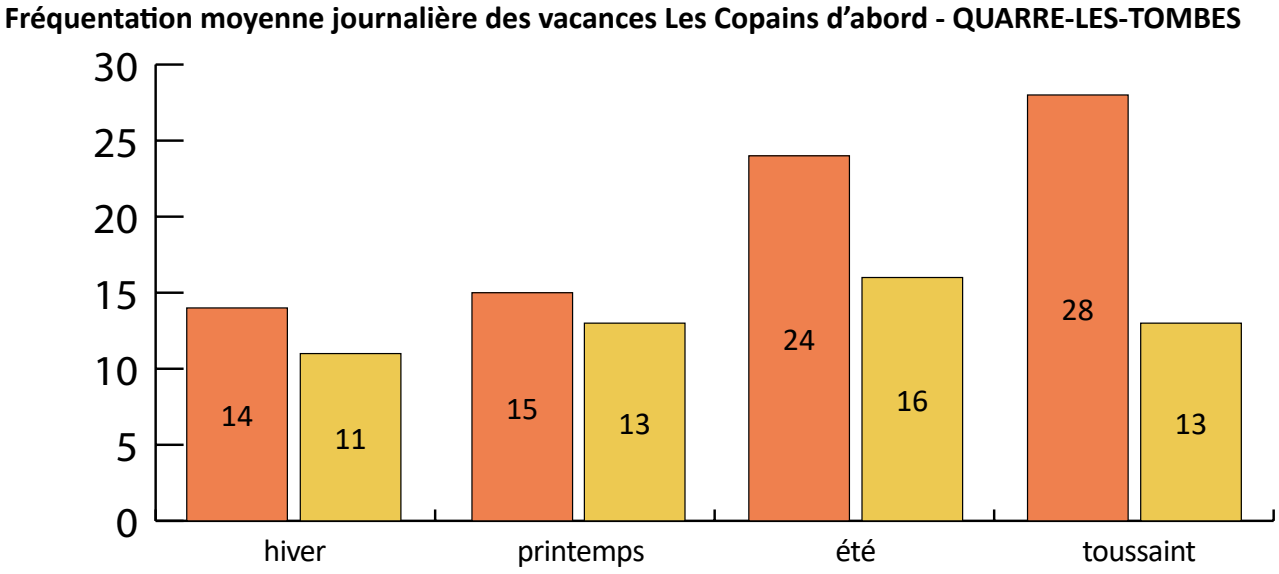
Fréquentation moyenne journalière des vacances Les Copains d'abord - QUARRE-LES-TOMBES
30
25
20
15
10
5
0
14
11
15
13
24
16
28
13
hiver
printemps
été
toussaint

Rythme scolaire : adoption du plan Mercredi

Lors du conseil communautaire du 27 novembre 2018, les élus ont adopté le Plan Mercredi. Les grands principes du plan mercredi sont :

- La qualité éducative des activités proposées en accueil périscolaire les mercredis,
- Le soutien financier aux collectivités qui s'engagent dans la démarche,
- La fédération de plusieurs acteurs autour d'un projet commun.

Les séjours

L'accueil de loisirs intercommunal propose chaque année plusieurs séjours pour permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux et de partages tout en découvrant un autre environnement. Les objectifs de ces deux séjours sont :

- Partir à la découverte d'un nouvel environnement,
- Apprendre à découvrir l'autre,
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances,
- Vivre au rythme des vacances.

Date	**Du 10 au 13 juillet**	**Du 17 au 20 juillet**
Durée	4 jours	4 jours
Lieu	La ferme du Château à ST-FARGEAU	L'écurie du Désir à LUCY-SUR-CURE
Nombre d'enfants	15 enfants de 5 à 7 ans	15 enfants de 8 à 12 ans
Thème	Les animaux	Equitation

Les projets d'animation

En dehors des activités traditionnelles, l'équipe d'animation propose des projets d'animation en cycle sur plusieurs séances. Ces projets permettent de donner du sens aux activités proposées et d'investir davantage les enfants dans leurs loisirs et leurs temps libres.

Parmi les projets réalisés en 2018, il peut être cité les projets suivants :

- A la découverte des jeux de société avec les aventuriers du jeu,
- Je cuisine comme un chef,

- Multisports avec l'ODSAA,
- Ateliers motricité avec la crèche CAPUCINE,
- La malle aux histoires avec la bibliothèque d'AVALLON,
- Créations manuelles,
- Agis pour ta santé,
- Initiation théâtre avec la compagnie Petite Foule Production.

- **Convention Territoriale Globale (CTG)**

En avril 2018, la CCAVM, la Communauté de Communes du Serein, la Ville d'AVALLON, le Pays AVALLONNAIS, ainsi que la CAF ont signé une Convention Territoriale Globale visant à mener des actions sociales en partenariat. Cette convention vise à élaborer un projet de territoire cohérent sur les questions du logement, de la petite enfance, de l'enfance de la jeunesse, de l'accès aux droits, du handicap et de la parentalité. Une trentaine de fiches actions décrivent la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale.

- **Sports**

Gymnases (MONTILLOT et QUARRE-LES-TOMBES)

Conformément aux statuts de la CCAVM, les actions dévolues aux gymnases impliquent :
- La mise en place des plannings d'utilisation des gymnases avec les écoles et les clubs,
- Le suivi de l'entretien et des petites réparations.

Concernant le gymnase de MONTILLOT, 8 écoles (108 séances) et 12 clubs ou associations ont bénéficié de cet équipement. La CCAVM gère également les accès (badge magnétique).

Concernant le gymnase de QUARRE-LES-TOMBES, 5 écoles (105 séances) et 6 clubs ou associations ont bénéficié de l'équipement. Le centre de loisirs de QUARRE-LES-TOMBES s'appuie sur le gymnase, en période de vacances scolaires, pour proposer des activités physiques et la mairie de QUARRE-LES-TOMBES pour les nouvelles activités périscolaires. Le « Raid Oxfam Trailwalker 2018 » a également utilisé le gymnase.

Chaufferie bois de MONTILLOT

La CCAVM gère et exploite la chaufferie bois (240 kW) et le réseau de chaleur de MONTILLOT.
5 livraisons de plaquettes bois et 2 livraisons de fioul ont été nécessaires pour assurer la saison de chauffe.

Sous-station de la chaufferie bois de QUARRE-LES-TOMBES

A QUARRE-LES-TOMBES, la CCAVM n'assure ni la gestion ni l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, celles-ci étant réalisées par la commune. Toutefois, elle doit assurer la gestion et l'exploitation de la sous-station du gymnase (via un contrat d'entretien).

ACTION SOCIALE 2

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

REALISATIONS 2018

- **Santé**

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézelien

Au titre de 2018, il a fallu procéder à certains aménagements :

- Peinture des marches de la halle couverte,
- Remise en état des portes.

Par ailleurs, la collectivité gère également la chaufferie bois de la Maison de Santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 15 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics (de l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques).

REALISATIONS 2018

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes assure la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) présentes sur son territoire.

Pour rappel, les MSAP ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires,
- Le développement des entretiens à distance (entretien Web via l'espace personnel des demandeurs d'emploi).

- **MSAP CHATEL-CENSOIR**

Au titre de 2018 :

- Nombre de visites : 638 (dont 297 premières visites),
- Nombre de demandes : 752.

L'activité enregistrée cette année a presque doublé par rapport à 2017. On peut noter un nombre important de dossiers CARSAT par rapport aux années précédentes, ainsi qu'une diminution des démarches liées à la recherche d'emploi.

- **MSAP QUARRE-LES-TOMBES**

Au titre de 2018 :

- Nombre de visites : 621,
- Nombre de demandes : 415.

- **MSAP ARCY-SUR-CURE**

La Communauté de Communes a engagé une réflexion avec la Commune d'ARCY-SUR-CURE et les différents opérateurs partenaires afin de créer une Maison de Services au Public dans la Mairie de la Commune.

OPERATION GRAND SITE DU VEZELIEN

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

REALISATIONS 2018

Calendrier général – réunions 2018

- 10 janvier 2018 : Point sur l'Opération Grand Site au Comité de Direction du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 17 janvier 2018 : Commission OGS de la CCAVM,
- 25-26 janvier 2018 : Séminaire des Directeurs du Réseau des Grands Sites de France,
- 12 février 2018 : Rencontre avec la Sous-Préfecture,
- 28 février 2018 : Groupe «dossier OGS» du Comité de Gouvernance Locale,
- 9 mars 2018 : Point sur l 'OGS au Bureau du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 27 mars 2018 : Commission technique OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 28 mars 2018 : Commission OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 4 avril 2018 : Comité Technique OGS,
- 6 avril 2018 : Point sur l'OGS à la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 10 avril 2018 : Groupe «Communication» du Comité de Gouvernance Locale,
- 11 avril 2018 : Rencontre avec les services du PNR du Morvan,
- 11 avril 2018 : Rencontre avec les services du Conseil Régional BFC,
- 13 avril 2018 : Comité de Gouvernance Locale,
- 17 avril 2018 : Rencontre avec la Sous-Préfecture,
- 14 mai 2018 : Rencontre avec la Sous-Préfecture,
- 30 mai 2018 : AG du Réseau des Grands Sites de France,
- 12 juin 2018 : Comité de Pilotage OGS,
- 19 juin 2018 : Présentation du dossier OGS (projet) au Réseau des Grands Sites de France,
- 3 juillet 2018 : Commission OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 17 juillet 2018 : Commission technique OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 6 septembre 2018 : Commission technique OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 14 septembre 2018 : Visite du Préfet de Région,
- 24 septembre 2018 : Réunion des acteurs agricoles,
- 27 septembre 2018 : Comité de Gouvernance Locale,
- 28 septembre 2018 : Réunion des acteurs associatifs,
- 1er octobre 2018 : Comité de Pilotage OGS,
- 4-5 octobre 2018 : Rencontres nationales du Réseau des Grands Sites de France,
- 11 octobre 2018 : Réunion publique,
- 15 octobre 2018 : Comité consultatif des acteurs agricoles,
- 31 octobre 2018 : Comité consultatif de la société civile,
- 12 novembre 2018 : Commission OGS de la CCAVM,
- 15 novembre 2018 : Salon Cité 89,
- 19 novembre 2018 : Réunion de préfiguration de l'Association des Communes du Grand Site,
- 26 novembre 2018 : Conseil Communautaire de la CCAVM,
- 3 décembre 2018 : Commission OGS du Conseil Départemental de l'Yonne,
- 14 décembre 2018 : Assemblée départementale du Conseil Départemental de l'Yonne.

FINANCES

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

REALISATIONS 2018

- **Instauration de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)**

Conformément à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe, la prise en charge de la compétence GEMAPI s'impose aux Communautés de Communes depuis le 1er janvier 2018.

Le transfert de la compétence GEMAPI s'accompagne de la faculté d'instaurer une taxe en vue de son financement. Le montant de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40,00 euros par habitant, en étant au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par la CCAVM.

Par délibération en date du 22 janvier 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer une taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » à compter du 1er janvier 2018.

- **Garantie des emprunts de la SA d'HLM MON LOGIS**

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes a été sollicitée pour participer au financement du projet de réhabilitation de l'ancienne Maison de Retraite, sise avenue de la République à AVALLON, en une résidence de 49 logements pour personnes âgées non dépendantes, sous maîtrise d'ouvrage de la SA d'HLM MON LOGIS.

Par délibération en date du 14 mai 2018, le Conseil Communautaire a accordé à la SA d'HLM MON LOGIS une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % du montant des emprunts nécessaires.

- **Réhabilitation de la piscine d'AVALLON**

La Ville d'AVALLON porte un projet de réhabilitation de sa piscine municipale qui laisse apparaître un coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre, études diverses, travaux, options ludiques, espace bien-être et marge sur travaux) estimé à 5 633 917,50 euros HT.

La Ville d'AVALLON, maître d'ouvrage de l'opération, a sollicité un fonds de concours auprès de la CCAVM pour un montant maximum de 1 500 000,00 euros.

Compte tenu de l'intérêt communautaire indéniable de la structure, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 27 juin 2018, de soutenir financièrement ce projet par l'attribution d'un fond de concours qui pourrait s'élever à un montant plafonné de 1 500 000,00 euros financé par un emprunt d'une durée de 25 ans.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Offrir une aire d'accueil pour les passages convergeant vers les grands rassemblements ponctuels

REALISATIONS 2018

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

La CCAVM est ainsi gestionnaire :

- D'une aire d'accueil, de 20 emplacements, ouverte toute l'année,
- D'une aire de grand passage, d'une capacité de 60 caravanes, ouverte du 1er mai au 30 septembre.

Pour 2018, les indicateurs d'activités de l'aire d'accueil sont les suivants :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 10 302,
- Nombre total de personnes accueillies : 114,
- Nombre de caravanes accueillies : 121,
- Durée des séjours : 56,7 % moins d'un mois ; 28,4 % plus de six mois.
- Recettes des droits d'occupation : 7 933,00 euros,
- Montant perçu pour la consommation en eau : 4 894,75 euros,
- Montant perçu pour la consommation en électricité : 9 748,08 euros.

STRATEGIE DE MUTUALISATION

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Faire mieux ensemble pour :
  - Améliorer l'offre de service rendu à l'usager (assurer la présence, l'efficience et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
  - Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
  - Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
  - Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
  - Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
  - Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
  - Optimiser la dépense publique.

REALISATIONS 2018

La Commission Stratégie de Mutualisation s'est réunie à trois reprises en 2018.

Au cours de l'année, deux actions ont été mises en place dans le cadre du schéma de mutualisation.

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2018, cinq Communes ont été utilisatrices du service : SAUVIGNY-LE-BOIS, ARCY-SUR-CURE, PIERRE-PERTHUIS, CHASTELLUX-SUR-CURE et ISLAND, ce qui correspond à un volume de 493 heures de prestation.

L'essentiel des actions réalisées a concerné la commande publique avec la mise en œuvre d'un groupement de commandes associant la CCAVM et plusieurs Communes. Ainsi, des marchés ont été réalisés sur les segments suivants :

- Entretien annuel préventif et maintenance des clochers des églises : le marché a concerné les Communes suivantes : ASNIÈRES-SOUS-BOIS, AVALLON, BROSSES, CUSSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-CURE, DOMECY-SUR-LE-VAULT, FOISSY-LES-VEZELAY, MAGNY, PIERRE-PERTHUIS, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, THAROT, THORY et VOUTENAY-SUR-CURE.
- Vérifications réglementaires des aires de jeux et équipements sportifs : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNÉOT, ARCY-SUR-CURE, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BROSSES, CUSSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-CURE, ETAULES, FOISSY-LES-VEZELAY, MAGNY, MERRY-SUR-YONNE, PONTAUBERT, QUARRE-LES-TOMBES, SAINT-MORÉ, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, VAULT-DE-LUGNY, VEZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE.
- Maintenance des extincteurs, blocs autonomes d'éclairage de secours et alarme incendie : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BROSSES, CUSSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-CURE, DOMECY-SUR-LE-VAULT, FOISSY-LES-VEZELAY, LICHÈRES-SUR-YONNE, MAGNY, MONTILLOT, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, PROVENCY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINT-MORÉ, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, THAROT, THORY, VAULT-DE-LUGNY, VÉZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE.

- Fournitures administratives (papier de reprographie, matériels pour le courrier, archivage, petite fournitures) : le marché a concerné les Communes suivantes : ANNAY-LA-COTE, ANNÉOT, ARCY-SUR-CURE, ASNIÈRES-SOUS-BOIS, AVALLON, BROSSES, CUSSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-CURE, DOMECY-SUR-LE-VAULT, LUCY-LE-BOIS, MAGNY, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, PROVENCY, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, VEZELAY et VOUTENAY-SUR-CURE.

Ce sont donc, au total, 31 Communes qui ont participé en 2018 (pour rappel, 21 communes en 2017), à la mutualisation de la commande publique.

Enfin, la CCAVM a réuni, les mardis 6 mars, 3 juillet et 4 décembre 2018, l'ensemble des secrétaires de mairie œuvrant sur le territoire afin d'échanger sur les points d'actualités : offre de formation, finances publiques (avec la présence de la Trésorière), marchés publics, ressources humaines…

NOTES

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN

9, rue Carnot - 89200 AVALLON

03 86 34 38 06

contact.ccavm@orange.fr

www.cc-avm.com

Adopté en Conseil Communautaire du 27 juin 2019